



Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu

BUREAU DES DÉLÉGUÉS DES
MRC DE ROUVILLE, BROME-MISSISQUOI
ET DU HAUT-RICHELIEU

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

JEUDI
LE 28 JUIN 2018
10h00

Procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du Bureau des délégués des MRC de Rouville, Brome-Missisquoi et du Haut-Richelieu ce jeudi, vingt-huitième jour du mois de juin deux mille dix-huit, à dix heures (10h00).

Ladite séance extraordinaire du Bureau des délégués des MRC de Rouville, Brome-Missisquoi et du Haut-Richelieu s'étant tenue en la salle du conseil de la MRC du Haut-Richelieu située au 380, 4^e Avenue, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec, laquelle fut dûment convoquée par courrier recommandé, le tout aux fins de satisfaire aux exigences de l'article 135 du Code municipal.

Étaient présents:

De la MRC de Rouville: M. Jacques Ladouceur, préfet et maire de la ville de Richelieu et Mme Jocelyne Deswartes, maire de la municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu.

De la MRC Brome-Missisquoi: Mme Sylvie Dionne-Raymond, préfet et maire de la municipalité de East-Farnham et M. Laurent Phoenix, maire de Sainte-Sabine.

De la MRC du Haut-Richelieu: M. Réal Ryan, préfet et maire de la municipalité de Noyan et M. Luc Mercier, maire de la municipalité de Saint-Alexandre.

Absences motivées: M. Yvan Pinsonneault, maire de la municipalité d'Ange-Gardien, M. Gilles St-Jean, préfet suppléant et maire de la municipalité de Bedford canton, M. Alain Laplante, préfet suppléant et maire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et M. Pierre Chamberland, maire de la municipalité de Saint-Valentin.

Substituts: M. Marco Savard, conseiller de Saint-Jean-sur-Richelieu, substitut à M. Alain Laplante, préfet suppléant et maire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et M. Jacques Lemaistre-Caron, maire de la municipalité de Lacolle, substitut à M. Pierre Chamberland.

Également présents: M. Robert Desmarais, directeur général de la MRC Brome-Missisquoi, Mme Anne-Marie Dion, directrice générale adjointe de la MRC de Rouville ainsi que M. Johnny Louis-Jean, coordonnateur de cours d'eau de la MRC de Rouville.

Le Bureau des délégués des MRC de Rouville, Brome-Missisquoi et du Haut-Richelieu formant quorum.

Madame Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Richelieu agissant aux présentes à titre de secrétaire dudit Bureau des délégués des MRC concernées, le tout conformément aux dispositions de l'article 137 du Code municipal.

1.0 NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT l'article 139 du Code municipal;

Sur proposition du délégué Mme Sylvie Dionne-Raymond,
Appuyée par le délégué Mme Jocelyne Deswartes,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE M. Réal Ryan, de la MRC du Haut-Richelieu, soit nommé président de la présente séance spéciale du Bureau des délégués des MRC de Rouville, Brome-Missisquoi et du Haut-Richelieu.

ADOPTÉE

BD15221-18



No de résolution
ou annotation

Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu

PVBD-RV/BM/HR2018-06-28

M. Réal Ryan de la MRC du Haut-Richelieu et maire de la municipalité de Noyan accepte la présidence du présent Bureau des délégués des MRC de Rouville, Brome-Missisquoi et du Haut-Richelieu.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'avis spécial donné le 14^e jour du mois de juin 2018 et acheminé par courrier recommandé le même jour, tel qu'il apparaît à l'original de cet avis, convoquant ainsi les membres du Bureau des délégués de la MRC de Rouville à savoir, M. Jacques Ladouceur, Mme Jocelyne Deswartes et M. Yvan Pinsonneault, de la MRC Brome-Missisquoi, à savoir, Mme Sylvie Dionne-Raymond, M. Gilles St-Jean, et M. Laurent Phoenix et de la MRC du Haut-Richelieu à savoir, M. Réal Ryan, M. Alain Laplante, M. Luc Mercier et M. Pierre Chamberland;

CONSIDÉRANT que l'information concernant la tenue du Bureau des délégués des MRC de Rouville, Brome-Missisquoi et du Haut-Richelieu a été transmise aux maires des municipalités de Saint-Césaire, Sainte-Angèle-de-Monnoir, Richelieu, Marieville, Pike River, Notre-Dame-de-Stanbridge, Sainte-Sabine, Farnham, Mont-Saint-Grégoire, Saint-Alexandre, Saint-Jean-sur-Richelieu, Saint-Sébastien, Sainte-Brigide-d'Iberville et Venise-en-Québec;

CONSIDÉRANT les avis transmis à l'effet qu'il sera pris en considération les sujets suivants à savoir:

- 1.0 Nomination d'un président d'assemblée
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption du règlement 543 abrogeant toutes dispositions réglementaires, actes d'accord et procès-verbaux relatifs aux cours d'eau de la juridiction du bureau des délégués des MRC de Rouville, Brome-Missisquoi et du Haut-Richelieu situés en des municipalités de Saint-Césaire, Sainte-Angèle-de-Monnoir, Marieville et Richelieu sur le territoire de la MRC de Rouville; Pike River, Notre-Dame-de-Stanbridge, Sainte-Sabine et Farnham sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi et Mont Saint-Grégoire, Saint-Alexandre, Saint-Jean-sur-Richelieu, Saint-Sébastien, Sainte-Brigide-d'Iberville et Venise-en-Québec sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu (Document 1 BD BM/RV/HR).
- 4.0 Autre(s) sujet(s)
 - 4.1 Tout autre sujet d'intérêt public pourra être discuté si tous les membres convoqués sont présents
- 5.0 Période de questions
- 6.0 Adoption du procès-verbal de la présente séance
- 7.0 Levée de la séance

PAR CONSÉQUENT;

BD15222-18

Sur proposition du délégué M. Luc Mercier,
Appuyée par le délégué M. Laurent Phoenix,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

D'ADOPTER l'ordre du jour dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE

3.0 Adoption du règlement 543



Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu

PVBD-RV/BM/HR2018-06-28

CONSIDÉRANT l'avis donné par courrier recommandé le 14 juin 2018 conformément à l'article 445 du Code municipal, en vue de l'abrogation de tous les règlements, actes d'accord et procès-verbaux relatifs aux cours d'eau de la juridiction du Bureau des délégués des MRC de Rouville, Brome-Missisquoi et du Haut-Richelieu, le projet de règlement 543 ayant été joint audit avis;

CONSIDÉRANT QUE les membres déclarent avoir reçu le règlement 543 au moins deux (2) jours ouvrables avant la présente séance, dont acte;

EN CONSÉQUENCE;

BD15223-18

Sur proposition du délégué Mme Sylvie Dionne-Raymond,
Appuyée par le délégué M. Marco Savard,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

D'ADOPTER le règlement 543 abrogeant tous les règlements, actes d'accord et procès-verbaux relatifs aux cours d'eau de la juridiction des Bureaux de délégués des MRC de Rouville, Brome-Missisquoi et du Haut-Richelieu dans sa forme et teneur, lequel est reproduit ci-après;

RÈGLEMENT 543

RÈGLEMENT ABROGEANT TOUS LES RÈGLEMENTS, ACTES D'ACCORD ET PROCÈS-VERBAUX RELATIFS AUX COURS D'EAU DE LA JURIDICTION DU BUREAU DES DÉLÉGUÉS DES MRC DE ROUVILLE, BROME-MISSISQUOI ET DU HAUT-RICHELIEU

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Vu les dispositions de la Loi sur les compétences municipales relatives aux cours d'eau, le maintien en vigueur de tous les règlements, actes d'accord et procès-verbaux relatifs aux cours d'eau de la juridiction du bureau des délégués des MRC de Rouville, Brome-Missisquoi et du Haut-Richelieu n'est plus requis c'est pourquoi, le bureau des délégués procède à l'abrogation de ces documents.

ARTICLE 2 TITRE

Le présent règlement est intitulé «Règlement abrogeant tous les règlements, actes d'accord et procès-verbaux relatifs aux cours d'eau de la juridiction du bureau des délégués des MRC de Rouville, Brome-Missisquoi et du Haut-Richelieu».

ARTICLE 3 ABROGATION

Tous les règlements, actes d'accord et procès-verbaux relatifs aux cours d'eau de la juridiction du bureau des délégués des MRC de Rouville, Brome-Missisquoi et du Haut-Richelieu sont abrogés.

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Signé : Réal Ryan
Président du Bureau des délégués
des MRC de Rouville,
Brome-Missisquoi et du Haut-Richelieu

Signé : Joane Saulnier
Secrétaire du Bureau des délégués
des MRC de Rouville,
Brome-Missisquoi et du Haut-Richelieu

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu

PVBD-RV/BM/HR2018-06-28

4.0 AUTRE(S) SUJET(S)

4.1 Autre(s) sujet(s) d'intérêt public si tous les membres convoqués sont présents

Aucun sujet n'est ajouté considérant l'absence de deux membres du Bureau des délégués des MRC de Rouville, Brome-Missisquoi et du Haut-Richelieu.

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est formulée.

6.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Conformément à l'article 201 du Code municipal et après lecture faite du présent procès-verbal,

BD15224-18

Sur proposition du délégué M. Laurent Phoenix,
Appuyée par le délégué Mme Jocelyne Deswartes,

IL EST RÉSOLU:

D'ENTÉRINER le procès-verbal des délibérations du Bureau des délégués des MRC de Rouville, Brome-Missisquoi et du Haut-Richelieu de cette présente séance extraordinaire du 28 juin 2018.

ADOPTÉE

7.0 LEVÉE DE LA SÉANCE


BD15225-18

Sur proposition du délégué M. Jacques Ladouceur,
Appuyée par le délégué M. Jacques Lemaistre-Caron,


IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance spéciale du Bureau des délégués des MRC de Rouville, Brome-Missisquoi et du Haut-Richelieu ce 28 juin 2018.

ADOPTÉE



Réal Ryan,
Président du Bureau des délégués des MRC
de Rouville, Brome-Missisquoi et
du Haut-Richelieu



Joane Saulnier,
Secrétaire du Bureau des délégués des MRC
de Rouville, Brome-Missisquoi et
du Haut-Richelieu